

Fiches pratiques



Jouets porteurs :

Optez pour un produit adapté à l'âge de l'enfant

Les porteurs permettent aux tout-petits de partir explorer le monde environnant. Attention, toutefois, à la sécurité de vos aventuriers en herbe ! Achetez un produit sûr et restez vigilant !

Comment choisir un jouet porteur ?

A cheval sur son camion ou sur sa coccinelle, votre tout-petit découvre un moyen de déplacement rapide et ludique. Le porteur l'aide à se tenir debout, à gagner en équilibre et en autonomie. Bref, le porteur, c'est le cadeau idéal pour les petits vadrouilleurs !

À condition de respecter quelques consignes d'achat :

► Tenez compte de l'âge de l'enfant !

Si vous achetez un porteur à un enfant commençant à marcher (de 12 à 18 mois), donc pas très assuré sur ses jambes, ni très habile de son corps, choisissez un modèle qu'il peut « glisser » facilement entre ses jambes ; qui lui permette de bien poser ses pieds par terre ; qui roule facilement et qui limite la durée d'utilisation du jouet.

► Examinez les caractéristiques du modèle qui vous intéresse, en vous posant les questions suivantes :

- le porteur est-il destiné à un usage extérieur ? Privilégiez les roues pleines, indispensables sur le ciment qui use très rapidement les autres types de roue ;
- le porteur fait-il du bruit en roulant : serez-vous, vous ou votre voisinage, capable de le supporter ?
- quel est le niveau d'encombrement du porteur ? Où sera-t-il rangé : au garage ? Dans la chambre ?

► **Achetez un produit marqué « CE »**

Le marquage « CE » est un label qui signifie que le fabricant atteste que son produit satisfait aux exigences réglementaires de sécurité. Il est le signe que les procédures d'évaluation de la conformité ont bien été appliquées. Il doit être apposé de façon lisible, visible et indélébile sur le produit, son étiquette ou son emballage. La DGCCRF vérifie régulièrement que cet engagement est bien respecté, c'est-à-dire que le jouet est effectivement conforme à cette réglementation.

Bon à savoir

Les jouets de cette catégorie, qui, en raison de leur construction ou de leur résistance, ne sont pas conçus pour être utilisés par des enfants de moins de 36 mois doivent porter l'avertissement suivant : **"Attention ! Ne doit pas être utilisé par des enfants de moins de 36 mois"**, accompagné du danger précis justifiant cette précaution.

6 Réflexes sécurité avant d'acheter un jouet

- 1** Vérifiez que le jouet choisi comporte bien le marquage "CE".
- 2** Lisez attentivement tous les avertissements présents sur les emballages.
- 3** Achetez des produits dans des magasins ou sur des sites de marques connus. N'hésitez pas à manipuler le jouet si nécessaire.
- 4** Ne cherchez forcément la bonne affaire : un prix trop bas peut cacher une contrefaçon.
- 5** Choisissez des jouets adaptés à l'âge des enfants, à leurs aptitudes ou à leur niveau de compétence.
Le pictogramme 0-3 ans ainsi que la mention "ne convient pas à un enfant de moins de 36 mois" constituent un avertissement et non une simple recommandation.
Pour les très jeunes enfants, privilégiez les mécanismes simples, évitez les produits piliants (risque de pincement ou de coupure).
- 6** Assurez-vous que les yeux, le nez ou les autres petits éléments des peluches sont solidement attachés.
Si le jouet est peint, vernis ou recouvert d'un revêtement quelconque, vérifiez qu'il ne s'agit pas de matériaux toxiques.
Veillez que les lanières ou les cordons ne présentent pas de risques d'étranglement.
Attention aux jouets comportant des piles : vérifiez la sûreté du boîtier et l'accessibilité aux piles.

©DGCCRF

Les éléments ci-dessus sont donnés à titre d'information. Ils ne sont pas forcément exhaustifs et ne sauraient se substituer aux textes officiels.

Pour tout renseignement complémentaire, reportez-vous aux textes applicables et/ou rapprochez-vous d'une [direction départementale de la protection des populations \(DDPP\)](#) ou [direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations \(DDCSPP\)](#).

Crédit photo : ©Fotolia

